

—Allons! pensa Marcadier, j'attendrai encore; et, on attendant, je me marierai, cela m'aidera à prendre patience.

Et il se rendit chez son ami, le notaire qui avait arrangé ce mariage et qui devait le présenter à sa future. Mais le notaire lui dit:

—Il n'y faut plus penser, tout est rompu; le père de la jeune personne que je vous destinais vient de me déclarer qu'il ne voulait pas d'un gendre qui mangerait la dot de sa fille. Et la demoiselle s'est empressée d'ajouter, de l'air le plus digne, qu'elle se souciait fort peu de porter un nom aussi singulièrement célèbre que le vôtre.

—Célébre! moi! s'écria l'avocat, quel injuste soupçon!  
—C'est ce que j'ai dit, reprit le notaire; mais ils ont refusé toute espèce d'explication. Il faut qu'un ennemi secret vous ait mis dans cette affaire. Mais consolez-vous, mon ami, je vous chercherai une autre héritière. En attendant, venez dîner avec moi.

L'avocat accepta. Ils se rendirent chez le restaurateur dont nous parlions tout-à-l'heure. —Je me souviens, dit Marcadier, que j'ai fait ici un excellent dîner l'année dernière.

—Voyons, reprit le notaire, vous êtes un homme de goût et de bon conseil, aidez-moi à faire le menu de mon festin.

L'avocat ouvrit la carte, la feuilleta, et arrivé à la page des entrées de volaille, il jeta un cri de surprise et d'effroi.

—Qu'est-ce donc? demanda le notaire.

—Voyez!  
Le notaire lut au beau milieu de la page: Fricassée de poulet à la Marcadier.

—Voilà le mot de l'énigme! Tout s'explique maintenant!

—Oui vraiment, et je me souviens que votre ex-futur beau-père me disait, avec une intention maligne qu'il avait diné ici avant-hier avec sa fille.

L'avocat adressa de vifs reproches au chef de l'établissement, qui lui promit de faire imprimer de nouvelles cartes sur lesquelles son nom ne figurerait pas; mais il était trop tard, le coup avait porté, et maître Marcadier était irrévocablement classé parmi les gastronomes et les inventeurs culinaires de l'époque.

### DÉCÈS.

—Décédé, le 29 à neuf heures du soir, après une maladie supportée avec résignation Jean Cypriot, âgé de 44 ans. Il laissait une épouse inconsolable, avec des enfants désolés pour déplorer sa perte; il fut bon époux, bon père, et il sera regretté de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître. — Communiqué.

—En cette ville, vendredi soir, le 26, après une longue maladie, M. Michel Sindors, âgé de 55 ans. Il était doué d'une probité à toute épreuve et il jouissait de toutes les qualités qui constituent l'honnête citoyen, l'ami dévoué de son pays.

—Au couvent des Dames Ursulines des Trois-Rivières, le 23, la mère St. Thomas, âgée de 26 ans, nièce de Messire Cook, V. G. et curé des Trois-Rivières.

### AVIS.

Un maître d'école bien recommandé sachant l'anglais demande une place dans un village. S'adresser à ce bureau pour plus amples informations.

TOUTES personnes qui doivent à feu M. J. Z. CARON vicaire-général, curé de St. Clément et celles qui ont quelque balance à faire sont priées de se présenter tous les MERCREDI et JEUDI prochain et suivants de chaque semaine à St. Clément au presbytère ou chez M. Les HAINAULT, N. P.

VENDREDI 7 août prochain à 9 HEURES A. M. seront vendus par ENCAN, au presbytère de St. Clément de Beauharnais, tous les meubles de ménage, les livres, les animaux et autres effets de la succession de feu M. J. Z. CARON.

### ATTENTION.

LE SOUSSIGNÉ, à la sollicitation de plusieurs amis, se propose d'entreprendre la COLLECTION des comptes de ceux qui voudront bien lui confier, à des conditions raisonnables, (entendant parfaitement cette branche), soit à la ville ou à la campagne. Il fournira les meilleures recommandations d'honnêteté et de sobriété à ceux qui désireront l'encourager; il parle parfaitement les langues anglaise et française, ce qui est un avantage pour ceux qui font des affaires avec des personnes qui ne parlent qu'une seule langue. Les propriétaires de journaux, pamphlets, bureaux publics, etc. etc. sont respectueusement priés de faire attention à l'annonce du soussigné, principalement ceux qui sont dans la nécessité de faire collecter, ils y trouveront un avantage sensible. G. N. GOSSELIN.

N. B.—M. G. se chargera aussi de la distribution de lettres fanéaires, pamphlets, circulaires, ainsi que de l'agence des journaux etc. etc. S'adresser, rue Notre-Dame, chez M. C. P. Leprohon libraire ou au bureau de l'Aurore, rue St. Amable, près du marché-neuf.

Montréal, 24 juillet 1844.

### AGENCE A NEW-YORK

Pour Ornaments et Objets d'Église,

AUSSI

Pour marchandises de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sousigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricants de Lyon) n'a pas eu mieux démontré les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBILLARD, } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.  
New-York, } "Nous sommes certains que les MM. du

Clergé des États-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS et même de faire les modifications désirées, aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

—Comme nous fabriquons expédiés (à moins d'ordres pour objets inférieurs), les marchandises, seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

—Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique.

Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le sousigné vient de recevoir des principaux fabricants, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques et Chapes; Deaps d'or et d'argent; Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés; aussi les échantillons de plus de 300 différents genres de Grand, Dentelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre et accompagner des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur), seront de suite expédiés aux fabricants et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et galons nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Ciboires et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou remettre au sousigné des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

J. C. ROBILLARD,  
Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.  
New-York, 15 juillet 1844.

### MANUEL OU RÉGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE, DEDIE A LA JENESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE RAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pour ont s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix: un schelling; dix schellings la douzaine.

N. B.—Cette réduction dans le prix de cet ouvrage est telle que ceux qui sont au fait des dépenses qu'occasionne l'impression d'un livre aussi volumineux, comprendront facilement qu'il n'y a que le désir de le répandre dans toutes les classes qui ont pu y donner lieu. On espère donc trouver une compensation dans l'empressement de chacun à en faire l'acquisition.

### ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKÉ et Cie.

### A VENDRE.

A CE BUREAU,

CANTIQUE pour la TEMPÉRANCE.

### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2c. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 4d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 1d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PRINCE.

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PRINCE.

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.